

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 20 JUILLET 2015**

L'an **deux mille quinze**, le **vingt juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2015

**Présents** : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, Mme Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREMBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

**Absents ou excusés** : ///

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 11 mai et 08 juin 2015 et si des observations sont à formuler.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER tient à préciser que le montant des travaux du cabinet médical communal, mentionné dans le procès-verbal du 11 mai 2015, n'était pas de « environ 709 000 € de travaux » dans le plan de financement adopté en décembre 2014 car celui-ci comportait aussi les missions intellectuelles (architecte, Contrôle Technique, Sécurité Protection de la Santé).

Aucune autre observation n'est à formuler, les comptes rendus du 11 mai et 08 juin 2015 sont adoptés à 19 voix pour.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé et Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

1 – Budgets (DM) :

- attribution d'une subvention région Aquitaine « circuit d'interprétation du patrimoine »
- travaux divers (maternelle, cabinet médical, cuisine centrale, équipement de voirie...)

Le conseil municipal à dix-neuf voix pour, valide l'ajout de ces différents points à l'ordre du jour.

### **1 – BUDGETS COMMUNAUX**

- **Décisions modificatives – délibération 2015-07-01**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin de prendre en compte :

L'attribution de nouvelles subventions (recettes) :

- DETR 2015 « Cabinet médical phase 2 » : 83 790.77 €
- DETR 2015 « Pôle Culturel Touristique et Associatif » : 187 675.73 €
- Conseil Régional « Circuit d'interprétation du Patrimoine » : 6 782.79 €

L'inscription de nouvelles dépenses :

- Avenants Cabinet médical communal (suite à la validation des avenants lors du Conseil Municipal du 08/05/2015) : 60 453 €
- Remboursement lignes de trésorerie – Intérêt : 5 741.41 €
- Toiture maternelle : 12 600 €
- Enveloppe pour équipement voirie (panneaux, ralentisseurs...) : 10 000 €
- Subvention CCAS pour travaux conformité cuisine centrale : 10 000 €

Et il convient donc d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		Recettes	
023 Virement section Investissement	- 13 000		
657362 Subv CCAS	7 000		
6615 Intérêt LT	6 000		
	0		0

<b>Investissement</b>			
Dépenses		Recettes	
2313 op 114 maternelle	12 600.00	021 Virement reçu fonctionnement	-13 000.00
2313 op 112 médical	60 453.00	1341 112 Med DETR	83 790.77
2152 op 118 voirie	10 000.00	1341 121 PTCA DETR	187 675.73
		1322 Subv Région	6 782.79
		1641 Emprunt équilibré	-182 196.29
	83 053.00		83 053.00

Après échange de vue, le conseil municipal, dix-neuf voix pour, accepte les décisions modificatives.

• **Motion : baisse massive des dotations de l'Etat - délibération 2015-07-02**

Monsieur le Maire présente la motion pour alerter l'Etat sur les conséquences des baisses massives des dotations proposée par l'AMF (Association des Maires de France) et relayée par l'AMG (Association des Maire de Gironde) :

*« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

*Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.*

*En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sauveterre-de-Guyenne soutient les demandes de l'AMG et de l'AMF :*

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

Monsieur Christophe MIQUEU regrette que la motion élaborée par l'AMR (Association des Maires Ruraux de la Gironde), proposée en 2014 par le groupe « Sauveterre pour tous », pour soutenir le Conseil Général n'ait pas pu être débattue en Conseil Municipal car il s'agissait d'un sujet de « politique nationale » d'après le groupe majoritaire. Il remarque qu'un an après, une autre motion d'ordre nationale est proposée par ce même groupe majoritaire. Monsieur MIQUEU précise que la politique nationale peut et doit avoir sa place au sein du Conseil Municipal de Sauveterre-de-Guyenne lorsque celle-ci a des répercussions sur la vie de la commune et de ses habitants.

Néanmoins, le groupe « Sauveterre pour tous » soutient cette motion dénonçant la diminution massive des dotations de l'Etat. En effet, les conséquences de ces diminutions sont très problématiques pour les collectivités locales, et encore plus pour certaines communes qui ne connaissent pas l'aisance financière de Sauveterre-de-Guyenne permise par la station de TIGF.

Monsieur le Maire précise que, contrairement au débat de 2014 sur la réforme territoriale et l'avenir de l'échelon départemental, la baisse des dotations de l'Etat concerne directement la commune de Sauveterre-de-Guyenne car d'ici 2017, la commune aura perdu près de 175 000 €/an de dotations par rapport à 2013 ce qui représente plus de 47% de baisse et une perte nette de plus de 400 000 € en quatre ans (2014-2017). C'est pour cette raison que cette motion a été présentée en Conseil Municipal.

De plus, la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois est dans une situation financière délicate car les marges de manœuvres financières sont très faibles pour financer les investissements. En proposant cette motion, la commune de Sauveterre-de-Guyenne est aussi solidaire de la CdC du Sauveterrois.

Madame Marie-José LAWOTHER confirme que le sujet présenté concerne les affaires de la commune et met en garde le Conseil Municipal sur le risque de débattre de sujets de politique nationale en séance. En effet, le Conseil Municipal doit avant tout débattre de sujets communaux et cette assemblée ne doit pas se transformer en Assemblée Nationale.

M. MIQUEU souligne que la motion élaborée par l'AMR concernait l'un des principaux partenaires de notre commune, le Conseil général, tant il est vrai qu'aucun projet d'envergure n'est mené dans notre commune, comme dans les autres communes rurales, sans que le soutien financier du Conseil général de la Gironde ne soit sollicité. Mme LAWOTHER en convient.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, adopte la motion proposée par l'AMF et l'AMG.

- **Journée d'action nationale (dotation de l'Etat) et fermeture de la Trésorerie**

Monsieur le Maire présente l'invitation de l'AMF pour participer à la journée nationale de mobilisation contre la baisse des dotations de l'Etat. Cette journée aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toute la France.

En raison des journées du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, Monsieur le Maire propose de faire une action le vendredi 18 septembre 2015 au matin (7H00-10H00) et de rassembler cette mobilisation contre la baisse des dotations à celle contre la fermeture annoncée de la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne au 31/12/2015. Une manifestation avec barrage filtrant au niveau de la place du 27 mai (parking face à la gendarmerie) pourrait être envisagée.

Monsieur Christophe MIQUEU confirme que cette proposition d'une manifestation avec barrage filtrant est celle qui est proposée par le groupe de travail en charge de préparer la mobilisation pour la sauvegarde de la trésorerie. Il s'interroge sur le fait de rassembler les deux sujets lors d'une même manifestation car il pense que cela aurait pour conséquence d'éluider le sujet central de la fermeture de la Trésorerie.

Monsieur le Maire indique que l'idée d'associer les deux manifestations permet de profiter du « buzz » médiatique pour mettre en avant la problématique particulière de la Trésorerie.

Madame Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN s'interroge sur la mobilisation de la population pour défendre la Trésorerie car peu de personnes utilisent ce service public de proximité.

Monsieur le Maire indique que la défense des services publics en zone rurale doit être globale et collective car sinon les différents services risquent de fermer les uns après les autres (centre de tri, collège...).

Monsieur Christophe MIQUEU confirme ce risque pour l'avenir de Sauveterre qu'il avait développé dans le précédent conseil et souligne qu'il est important de se mobiliser même si l'on ne fréquente pas ces services.

Les conseillers municipaux valident l'idée d'une action collective (élus, population, maires des communes voisines...) le vendredi 18 septembre 2015 au matin afin d'attirer l'attention sur les conséquences de la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre-de-Guyenne.

- **Remboursement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remboursement des deux lignes de trésorerie réalisées en 2014 afin de financer les opérations d'investissement en attente de la réception des différentes subventions.

## **2 – CABINET MEDICAL COMMUNAL – délibération 2015-07-03**

A la suite de la validation des avenants (séance du Conseil Municipal 11/05/2015) pour les marchés de travaux du Cabinet Médical Communal, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de valider un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre afin de :

- prendre en compte les études supplémentaires induites par les demandes de modifications de programme formulées par le maître d'ouvrage
- formaliser le coût de réalisation des travaux (732 496.86 € HT) suite aux résultats de l'Appel d'offres et des Avenants aux marchés de travaux
- rappeler le seuil de tolérance sur le coût de réalisation des travaux

Aussi, Monsieur le Maire propose de recalculer les honoraires de maîtrise d'œuvre (architecte) suite aux modifications qui ont été demandées par le maître d'ouvrage compte tenu de la rectification du programme pour répondre aux adaptations nécessaires du projet. En effet, le projet se réalise en une seule phase au lieu de deux. L'aménagement de la deuxième phase était non défini au moment de la

signature des marchés de travaux ; le projet a donc été réadapté pour répondre à la demande et aux besoins des nouveaux professionnels médicaux, futurs locataires des locaux, plus nombreux qu'initialement.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre (Ch. PRADAL) sont à actualiser de la façon suivante :

Taux de rémunération inchangé (7%) x nouveau montant des travaux (732 496.86 € HT)  
Rémunération du maître d'œuvre : 51 274.78 € HT,  
Arrondi à 51 000,00 € HT

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER signale que cette augmentation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (+ 12 010 € HT) est importante tout comme l'augmentation du montant des marchés de travaux et qu'une fois encore le manque de préparation sur ce dossier se constate.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), accepte la validation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre (CH. PRADAL).

Monsieur le Maire précise que les professionnels de santé sont actuellement sollicités pour opter, ou non, pour la climatisation des locaux. Une augmentation de 20% du loyer sera appliquée si les professionnels souhaitent disposer d'une climatisation. Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant.

### **3 – CONSTRUCTION D'UN ATELIER-GARAGE MUNICIPAL - délibération 2015-07-04**

A la suite de la validation du programme de travaux (estimation 150 000 € HT) et de l'attribution des marchés de travaux (148 460 € HT) pour la construction d'un atelier-garage municipal, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de valider les avenants n°2 et 3 au marché de maîtrise d'œuvre afin de :

- prendre en compte le coût prévisionnel définitif des travaux (150 000 € HT)
- prendre en compte le coût définitif de réalisation des travaux suite à l'attribution des marchés (148 460 € HT)
- prendre en compte la diminution du taux de rémunération du maître d'œuvre (6,5% contre 7% initialement)
- fixer le nouveau seuil de tolérance (5% du montant de l'opération)

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre (D. BLAZQUEZ) sont à actualiser de la façon suivante :

Taux de rémunération rabaisé à 6,5% x montant prévisionnel des travaux (150 000 € HT)  
Rémunération du maître d'œuvre : 9 750,00 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), accepte la validation des avenants n°2 et 3 au marché de maîtrise d'œuvre (D. BLAZQUEZ).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du début des travaux au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### **4 – PÔLE CULTUREL-TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF**

- **Missions intellectuelles (CT, SPS) - délibération 2015-07-05**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation lancée pour les missions intellectuelles (CT + SPS) relatives à la construction d'un Pôle Culturel-Touristique et Associatif en centre bourg.

A la suite du classement des différentes offres reçues (5 pour la mission CT et 6 pour la mission SPS), il y a lieu d'attribuer les lots.

Monsieur le Maire propose de retenir les offres les mieux-disantes suivantes :

Contrôle technique de construction (CT) : APAVE – pour 5 950.00 € HT

Mission de coordination Sécurité Protection Santé (SPS) : DOMIELEC – pour 1 798.13 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal décide à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les deux lots ci-dessus désignés, et à valider les éventuels futurs avenants, dans la limite des crédits ouverts au budget, pour la construction de ce Pôle culturel-touristique et associatif.

- **Point sur l'avancée du projet**

Monsieur le Maire présente les plans du permis de construire (PC) du projet de pôle Culturel-Touristique et Associatif. Le PC vient d'être déposé par Monsieur David BLAZQUEZ, Architecte, suite à une réunion d'échange sur site avec Madame Emmanuelle MAILLET, Architecte des Bâtiments de France.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente les différents espaces de la future médiathèque (aménagement du garage Chauvet - rue Saint Romain).

Monsieur le Maire présente les plans de réhabilitation de la maison Brugère (rue de La Font) qui accueillera différents espaces :

- local pour les « Restaurants du cœur » (rez-de-chaussée)
- local associatif ou commercial non affecté à ce jour (rez-de-chaussée)
- création d'une liaison piétonne et d'un espace public de plein air (rez-de-chaussée/cour intérieure)
- gîte rural grande capacité (étage 1)

Monsieur Eric SALLABERREMBORDE demande comment sera assurée la sécurité et la surveillance de la future placette.

Monsieur le Maire souhaite que cet espace soit ouvert largement afin de proposer un nouveau lieu de vie en centre bourg et un extérieur aménagé (barbecue, tables...) pour les locataires des gîtes communaux.

## **5 – PARC COMMUNAL DE COPIEURS – délibération 2015-07-06**

Madame Marie-José LAWATHER informe le conseil municipal du résultat de la consultation engagée pour le renouvellement du parc communal des huit copieurs/photocopieurs : 3 offres de location/maintenance ont été reçues et analysées suite à cette consultation.

A la suite de l'analyse des offres, la société SHARP est considérée comme la mieux-disante sur les deux paramètres : location et maintenance.

Location du matériel : 1 590 € HT/trimestre

Maintenance :

Noir et blanc :

0,0035 € coût/copie

0,0048 € coût/copie (copieurs « bureau administratif école élémentaire » + « accueil mairie »)

Couleur :

0,0350 € coût/copie

L'ensemble des huit copieurs (mairie, bibliothèque, écoles) vont être remplacés et le matériel sera plus rapide, plus écologique, plus économique et plus performant conformément au cahier des charges.

Madame Marie-José LAWThER tient à remercier officiellement Monsieur Thierry LAVEAU, responsable de la société MCB, prestataire de la commune de 2010 à 2015, pour la qualité et le sérieux du service rendu à la commune durant ces cinq dernières années.

Monsieur le Maire remercie et félicite la commission en charge de ce dossier pour ce travail.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'attribuer le marché de location/maintenance du parc communal de copieurs/photocopieurs à la société SHARP pour une durée de 5 ans (60 mois/20 trimestres) à compter du 1er août 2015.

## **6- PERSONNEL COMMUNAL**

- **Organisation et prévention des risques**

Madame Marie-José LAWThER informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CdG 33) par délibération en date du 28 novembre 2002 a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de Conseil en Prévention. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail.

Madame Marie-José LAWThER présente au Conseil Municipal les deux propositions du Centre de Gestion afin d'optimiser la prévention des risques au sein des services municipaux et notamment de :

- mettre à jour le Document unique et disposer d'un outil de suivi facilement actualisable en interne avec notre Assistant de Prévention : 1 100 €
- répondre à la nouvelle obligation réglementaire d'évaluation des risques psychosociaux (RPS)

Pour l'évaluation des RPS, Madame LAWThER propose de retenir la proposition d'entretien semi-collectif (3 250 €) plutôt que le questionnaire individuel (2 500 €) afin de mieux accompagner les agents dans la démarche.

Le montant des prestations d'assistance est calculé en fonction du temps passé par l'agent du CdG conformément à une délibération du CdG.

Monsieur Christophe MIQUEU qui appelait de ses vœux une telle évaluation depuis le début du mandat, se félicite que la commune réponde à cette nouvelle obligation réglementaire. Il approuve le choix du CdG pour réaliser cette mission, mais regrette que le CdG ne propose pas des entretiens individuels avec chaque agent.

➤ **Adhésion au service « conseil en prévention » - délibération 2015-07-07**

Cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun de moyens et de mutualisation des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation de Conseil en Prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés (dix-neuf voix pour),

Décide :

- de demander le bénéfice de la prestation de Conseil en Prévention proposée par le CdG
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le CdG
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

➤ Prestation individualisée « assistance en prévention » - **délibération 2015-07-08**

Madame Marie-José LAWThER informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes au service « Conseil en prévention » du Centre de Gestion ont la possibilité de bénéficier en complément, sur leur demande, de prestations individualisées d'assistance avec intervention sur site d'un conseiller en prévention (et d'un médecin du service médecine préventive le cas échéant). Cette prestation individualisée d'assistance en prévention porte sur l'étude des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et à l'analyse des postes ou locaux de travail de la collectivité pour, éventuellement, proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés (dix-neuf voix pour),

Décide :

- de demander le bénéfice de la prestation individualisée d'assistance en prévention proposée par le CdG
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le CdG
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

• **Modification du tableau des effectifs (promotion interne 2015) – *délibération 2015-07-09***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des propositions de candidatures 2015 au titre de la promotion interne faites auprès de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CdG 33).

Vu l'avis favorable de la CAP en date du 24 juin 2015 pour un agent de la commune de Sauveterre-de-Guyenne, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de pouvoir procéder à la nomination de cet agent au 1er septembre 2015

[Applaudissements]

La modification proposée est la suivante :

- Ouverture de poste : technicien territorial (catégorie B)
- Fermeture de poste : adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C)

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, d'adopter la modification du tableau des effectifs au 1er septembre 2015.

Monsieur le Maire félicite l'agent en question pour cette évolution de carrière.

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

• **Modification des statuts du SIVOM de l'Entre Deux Mers - *délibération 2015-07-10***



Monsieur le maire fait part au conseil Municipal que le comité syndical du SIVOM de l'Entre-deux-Mers a modifié ses statuts (recrues en 2012) pour être en conformité avec la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) dont il a dévolution suivant l'arrêté du 6 mai 1996.

Le 8 juin 2015, le comité syndical du SIVOM de l'Entre-deux-Mers s'est réuni en assemblée générale ordinaire pour adopter la modification des statuts.

Le comité syndical du S.I.V.O.M de l'Entre-deux-Mers a adopté les statuts modifiés et actualisés. A la suite de cette décision, les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent délibérer pour, à leur tour, adopter ces statuts.

Après lecture faite de ceux-ci, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour :

- adopte les statuts modifiés et actualisés du S.I.V.O.M
- décide de ne pas transférer les missions facultatives du SPANC

- **Ramassage scolaire : nouvelles modalités (année scolaire 2015/2016) - délibération 2015-07-11**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX rappelle que la Commune de Sauveterre-de-Guyenne a instauré depuis 50 ans un service de ramassage scolaire sur la commune à destination des élèves de maternelle, élémentaire et collège.

Ce service est offert et entièrement financé par le budget communal, avec une aide financière du Conseil Général. Mais comme nous l'a fait remarquer la FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'Elèves) de Sauveterre-de-Guyenne, les élèves empruntant le 1<sup>er</sup> circuit du matin et le 2<sup>nd</sup> du soir sont accueillis par le service d'Accueil Périscolaire (APS) et doivent donc s'acquitter financièrement de ce service. Dans ce cas, le transport est offert, mais en fonction du circuit l'APS est payant.

A la demande et avec l'accord de la FCPE, pour plus d'équité entre les utilisateurs du service transport, la commission TECT (Tourisme, Ecoles, Culture, Transports) a proposé, sans qu'aucun avis contraire n'ait été émis, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 un forfait « transport scolaire » qui comprend aussi l'APS pour tous les enfants transportés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'instaurer, à compter de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2015), un forfait de 4.5 €/mois (transport + APS) soit 45 € par enfant/an, quel que soit le circuit, comprenant le transport avec ou sans APS.

2 possibilités de règlement sont proposées :

- paiement intégral de la somme en septembre 2015 (45 €)
- soit paiement en 3 fois septembre 2015 – janvier 2016 - avril 2016 (3 fois 15 €)

En dehors de ce cadre, si un enfant reste à l'APS au-delà de 17h30 pour convenance personnelle, le coût du service APS lui sera facturé en supplément.

Monsieur le Maire rappelle que cette problématique, très ancienne sur la commune, a été soulignée par la FCPE. La commune a donc étudié les différentes possibilités avant d'arriver à cette proposition concertée.

Monsieur Christian BONNEAU demande combien d'enfants sont concernés et quelle somme annuelle cela représente pour la commune.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX précise que 60 enfants sont inscrits au bus environ. Le forfait de 45 €/an a été calculé en évaluant la baisse des ressources de l'APS (environ 2 500 €/an) du fait de cette modification du pointage des présences et de la facturation aux familles.

Monsieur Christian BONNEAU souligne que cette somme annuelle de 2 500 € est modique et que cette polémique naissance n'en vaut pas la peine. Le service (bus et APS) aurait pu être conservé gratuitement aux familles sans entacher grandement le budget communal.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET souligne que c'est ce qu'elle avait proposé lors de la réunion de la commission.

Monsieur le Maire met en garde contre « l'effet domino » d'une telle mesure et la création d'une nouvelle inégalité si les enfants fréquentant de bus bénéficient également de l'APS offert. En effet, les familles qui apportent elle-même leurs enfants à l'APS ne comprendraient pas pourquoi elles doivent s'acquitter de ce service alors que d'autres enfants ne sont pas facturés pour les mêmes prestations...

Monsieur Christophe MIQUEU indique que la décision n'a pas été prise à l'unanimité au sein de la commission TECT car le groupe d'opposition est totalement opposé à la facturation de ce service et parce que par définition une commission ne vote sur rien mais constitue un lieu d'échange et de débat sur les dossiers municipaux.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX précise que Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET c'est prononcée pour ce forfait de 4,50 €/mois lors de la réunion de la commission TECT.

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET indique que cette position favorable au forfait de 4,5 €/mois était personnelle mais qu'elle n'engageait pas le groupe « Sauveterre pour tous » dont elle a rappelé qu'il était contre.

Monsieur le Maire rappelle que les représentants des groupes (« Pour Sauveterre » et « Sauveterre pour tous ») du conseil municipal siègent au sein des commissions afin de représenter leur groupe. Si les membres des commissions s'expriment en leur nom personnel, le travail en commission n'est pas constructif.

Madame MIRAMBET rappelle comment ce dossier a été mené à la hussarde, et lit un échange de mail avec Madame COMBEFREYROUX montrant que la décision était prise avant même que la discussion ait lieu.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX rappelle la concertation engagée sur ce projet et les réunions organisées avec les différentes parties (parents d'élèves, FCPE, commission TECT...). La commission TECT s'est réunie en amont de ce conseil municipal afin de faire une proposition au conseil municipal, objet du débat ce soir. Ce forfait de 45 €/an est la proposition de la commission.

Monsieur Christophe MIQUEU s'inquiète des proportions prises par ce dossier. En effet, il souligne que des tentatives de médiations avaient été annoncées mais qu'au final la commune a enclenché des procédures lourdes : huissier, prélèvement sur salaire...

Monsieur le Maire indique que ces procédures sont déclenchées par la Trésorerie, et non par la commune, lorsque les personnes ne s'acquittent pas de leurs factures (APS, assainissement, cantine...).

Monsieur Christophe MIQUEU précise qu'il ne comprend pas pourquoi on a fait payer le service APS aux parents dont les enfants se sont retrouvés malgré leur choix initial (le service de transport scolaire) au périscolaire. En effet, dans ce cas le service d'APS doit être perçu comme un prolongement du service de transport gratuit, qui est lui-même un prolongement de l'école publique, laïque et gratuite. Remettre en cause cet équilibre c'est aller à l'encontre de l'accès gratuit à l'école de la République. Et entretenir la confusion entre le transport et l'APS par ce biais a été le prétexte pour supprimer la gratuité du transport scolaire.

Il rappelle par ailleurs que la gratuité est un mode de gestion du service public, mais que les élus n'offrent rien car l'argent public est l'argent de tous. Cela fait 50 ans que ce service fonctionne ainsi alors que l'aisance financière de la commune était bien moindre, et regrette profondément cette mesure injuste et contraire à ce qui pour son équipe est l'enjeu du mandat : mettre l'éducation au cœur des priorités.

Il souligne enfin que par souci d'égalité et compte tenu de l'aisance financière de la commune, une autre option aurait pu être proposée : un service public du transport scolaire et de l'accueil périscolaire gratuit pour toutes les familles.

Monsieur le Maire précise que le contexte financier de la commune a été abordé en début de Conseil Municipal et qu'il ne faut pas surévaluer les capacités financières de la commune. Il rappelle le montant de la baisse des dotations de 47% en 4 ans.

[Brouhaha]

Mme Stéphanie DUBERGA précise qu'il y a aussi des abus dans l'utilisation de ce service car certaines familles inscrivent des enfants « au cas où » mais que ces « enfants fantômes » ne prennent pas le bus et bloquent une place.

Mme Karine LUMEAU indique qu'on ne va pas tout offrir, parce qu'après les familles s'habituent et il faudra offrir la cantine, etc...

M. Eric SALLABERREBORDE indique qu'avec la baisse des dotations il faut moins dépenser.

M. Christophe MIQUEU regrette la dérive des débats, rappelle que la cantine n'est pas gratuite mais que le transport scolaire, lui, l'était et qu'il suffisait de laisser les choses en l'état en ne faisant pas payer l'APS aux quelques familles prenant le bus concernées par cette situation. Il indique par ailleurs que des dizaines de milliers d'euros ont été votés depuis le début de la séance en avenant de travaux, que cela n'a inquiété personne et que cela aurait pu largement couvrir les dépenses pour assurer la gratuité du transport scolaire, et même du périscolaire.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une participation forfaitaire ne couvre en aucun cas la totalité des coûts générés par ce service (bus, personnel, carburant...). Aussi, la commune continue à participer, par ces ressources propres, au financement de ce service.

Enfin, le budget global de l'APS est proche de 30 000 € par an, ce qui n'est pas anodin dans le budget communal. De plus, les organismes partenaires (CAF, MSA...) conditionnent les agréments et les participations à la facturation effective de ce service aux familles.

Après échange de vue, le conseil municipal, à quinze voix pour et quatre contre (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), valide ces nouvelles modalités pour le ramassage scolaire à compter du 1er septembre 2015.

- **Convention de moyen avec l'OTEM (Bureau d'Information Touristique de Sauveterre de G.) - délibération 2015-07-12**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX rappelle que la Commune de Sauveterre-de-Guyenne met à disposition de l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers (OTEM) un local, au sein de la mairie, pour accueillir le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Sauveterre-de-Guyenne.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX donne lecture de la convention de moyens qui précise les droits et obligations des parties concernant la gestion et le fonctionnement du BIT et des locaux mis à disposition (à titre gratuit) par la commune au profit de l'OTEM.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de moyens avec l'OTEM.

- **Lancement de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Madame Marie-José LAWThER informe les membres du conseil municipal du lancement d'un groupe de travail, au sein de la commission DDOC, sur l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Elle précise qu'un premier travail d'état des lieux et de recensement des risques et moyens a été effectué par deux étudiantes de l'IUT de Bordeaux au printemps 2015.

Les conseillers municipaux, ainsi que la population, seront prochainement informés et sollicités pour s'associer à la démarche (réserve civile communale...).

- **Enquête de satisfaction sur la communication communale**

Madame Marie-José LAWThER informe les membres du conseil municipal du lancement d'une enquête de satisfaction sur les différents supports de communication de la commune : Echo des Cités, site internet, panneau d'affichage, presse locale....

Les 19 conseillers municipaux et les habitants sont vivement encouragés à répondre à ce questionnaire afin de pouvoir adapter et améliorer la communication de notre commune. Cette enquête est ouverte jusqu'au 15 août 2015 sous format papier (questionnaire distribué via l'Echo des Cités #1507) ou électronique (lien disponible sur le site internet de la commune).

- **Remerciement à la municipalité**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement du Conseil Départemental de la Gironde relatif à la mise à disposition d'une salle communale le 07/07/2015 afin de présenter le nouveau portail internet de la Bibliothèque Départementale de Prêt (biblio.gironde.fr).

## **AGENDA**

<b>Juillet 2015</b>	
22/07	CA du CCAS (18H00)
24-25-26/07	Sauveterre fête ses vins 2015
<b>Août 2015</b>	
06-12/08	Voyage à Sottrum (comité de jumelage)
07/08	Soirée piscine
11/08	Clôture Enquête Publique – Modification du PLU
15/08	Soirée Médiévale
18/08	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
26/08	Don du sang EFS (16h-19h – salle des fêtes / rue St Romain)
<b>Septembre 2015</b>	
01/09	Rentrée des classes
05/09	Forum des associations - CdC du Sauveterrois (zone Bonard)
08/09	Diner en Bastide (dans le cadre des « mardis en Bastide 2015 »)
11-13/09	Festival « Ouvre la voix » 2015
13/09	Ban des vendanges
14/09	Conseil Municipal (20H30)
17/09	Commission DDOC
18/09	Manifestation pour la sauvegarde de la Trésorerie (7h-10h)
19-20/09	Journées du patrimoine
20/09	Brocante des « Amis de la Bastide »
23/09	Commission LULOM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.